



3 place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du  
Conseil Communautaire  
du lundi 07 juillet 2014  
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation	: le 1 <sup>er</sup> juillet 2014
Nombre de délégués en exercice	: 35
Nombre de délégués présents	: 33
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 34

**Délégués présents** : Mesdames GRIGNOLA Danielle, GUIARD Jacqueline, ALIX Isabelle, ANDREOLI Danielle, BEL Chantal, CHAUBE Séverine, DOMINGUES Marie-Laure, BOSC Catherine, CHAFFARD Christine, BUCZ Carole, NOEL-SANDRIN Nelly, CHENEVAL Laurette, BOCHATON Maryse, MOENNE Monique ;

Messieurs CHATEL Bernard, FOREL Bruno, CHENEVAL Paul, REVUZ Daniel, PELISSON Jean, CHAPUIS Bernard, GAVILLET Léon, MEYNET-CORDONNIER Max, BERTHIER Yvon, TOLETTI Daniel, VUAGNOUX Daniel, GEVAUX Philippe, BOUDET Christophe, CHATEL Michel, CASANOVA Léandre, PITTET Serge, POCHAT BARON Pascal, MILESI Gérard, MISSILIER Florian ;

**Délégué donnant pouvoir** : Olivier WEBER à Paul CHENVAL

**Délégués absents excusés** : Olivier WEBER et Stéphane CHAMBON.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur Bernard CHATEL introduit la séance et demande aux membres du conseil communautaire d'excuser l'absence de Monsieur Bruno FOREL, Président, Monsieur Serge PITTET, 1<sup>er</sup> Vice-président et Monsieur Léon GAVILLET, conseiller communautaire retenus en Préfecture à Annecy pour l'élection du Bureau de l'association des Maires de Haute-Savoie.

Monsieur Bernard CHATEL, à la demande de Monsieur FOREL, préside le début de la séance.

### 1/ Election du secrétaire de séance

Monsieur Bernard CHAPUIS est élu secrétaire de séance.

### 2/ Approbation du Procès Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 10 juin 2014

Monsieur CHATEL demande aux membres du conseil communautaire si ces derniers ont des remarques à formuler sur le contenu du procès verbal du conseil du 10 juin 2014.

Monsieur Daniel REVUZ fait remarquer qu'il n'est pas obligatoire de mentionner les noms des personnes et le sens de leur vote dans le Procès-Verbal. En effet, à la page 8 du procès verbal du conseil du 10 juin, le sens des votes des conseillers communautaires a été indiqué.

Monsieur Jean PELLISSON indique qu'il ne voit pas d'objection à ce que son nom soit indiqué mais craint que ce type de renseignement puisse nuire aux conseillers communautaires après des prises de position sur les dossiers traités en conseil.

Monsieur Daniel REVUZ précise qu'en séance ordinaire, les noms n'ont pas à apparaître. Cela peut influencer les votes.

Monsieur Bernard CHATEL indique qu'il est pris note de la remarque, qu'elle sera étudiée en bureau exécutif, et que la question pourra être revue au prochain conseil communautaire.

Monsieur Florent MISSILLIER précise que cela peut freiner certains votes, mais aussi être un outil de propagande.

Monsieur Bernard CHATEL indique que le PV est validé, et que la remarque est prise en compte. Néanmoins, pour le présent Conseil, les noms seront cités.

### **3/ Compte rendu des délégations du Conseil Communautaire au Bureau exécutif**

Monsieur Bernard CHATEL informe le Conseil Communautaire qu'aucune décision n'a été prise en vertu des délégations du Conseil Communautaire.

### **4/ Compte rendu des délégations du Conseil Communautaire au Président**

Monsieur Bernard CHATEL informe le Conseil Communautaire qu'aucune décision n'a été prise en vertu des délégations du Conseil Communautaire.

### **5/ Enfance / jeunesse - Restitution de l'audit de la Maison des Jeunes et de la Culture**

Le document de restitution de l'audit présenté en comité de pilotage le 30 juin dernier est présenté.

Monsieur Bernard CHATEL laisse la parole à Elodie Bigot pour présenter ce point.

Elodie Bigot précise qu'ont été intégrées des modifications depuis l'envoi de la note de synthèse. En effet, les notes de synthèse ont été envoyées le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 14h et le Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2014 au soir. Ainsi le rendu de l'étude a subi quelques modifications après le rendu au COPIL du 30/06/14, avant validation par le CA de la MJCI, et vote du budget. Les modifications sont intégrées à la présente présentation.

## Communauté de Communes des Quatre Rivières

### MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ORGANISATION FINANCIERE ET FONCTIONNELLE DE LA MJC INTERCOMMUNALE

Copil final – 30 juin 2014

Laëtitia SOL  
Pierre-Vincent GUERET

CALIA Conseil – 24, rue Michal – 75 013 PARIS  
SARL au capital de 47 500 € - RCS Paris 493 418 610 – SIRET 493 418 610 00033 – NAF 741G  
Tel: 01.76.74.80.20 / Fax: 01.76.74.80.23  
<http://www.caliaconseil.fr> - [contact@caliaconseil.fr](mailto:contact@caliaconseil.fr)

Juillet 2014

Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale



## Sommaire

1. Rappels des constats
2. Budget prévisionnel 2014/2015
3. Préconisations

Mai 2014

Réunion de lancement – Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale



# Première partie

## Rappels des constats

Mai 2014

Réunion de lancement – Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale



## Rappels des constats

Constats	Préconisations	Commentaires
Convention de mise à disposition non conforme aux marchés publics	Conclure une DSP sur l'ALSH et des marchés sur le périscolaire	Mise en concurrence
Déficit financier structurel	Revisiter l'offre et l'organisation de l'association	Diminution des dépenses
Non prise en charge de l'ensemble des charges dans le prix du périscolaire	Fixer un coût minimum à 19 €/heure	Recettes supplémentaires
Taux de subvention inférieur à 30%	Augmenter la subvention ou adapter le budget de l'association en fonction du montant de la subvention	Nécessité de définir l'offre en amont
Masse salariale rigide	Recourir à des vacataires afin d'adapter l'organisation en fonction de l'activité réelle	Licenciement ou non remplacement suite à des départs Mixité entre salariés et vacataires (CEE) / sensibiliser les jeunes pour devenir animateurs

Juillet 2014

Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale



Monsieur Bernard CHAPUIS indique qu'une disposition récente du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, envisagerait de soustraire certaines des associations des dispositions du code des marchés publics notamment en termes de concurrence. Il conviendra de surveiller cette information.

Monsieur Florian MISSILIER se penche sur le coût horaire d'un agent territorial ? Madame CHAFFARD répond que le coût horaire d'un agent est sans doute inférieur à 19" de l'heure comme propose de facturer le cabinet. Cependant, les communes rencontrent de grandes difficultés à recruter du personnel pour un volume horaire aussi faible. Au final, le recrutement en direct d'agents territoriaux se révélerait lourd à gérer et à financer par les communes, surtout si elles devaient proposer un volume horaire plus important pour rendre le poste attractif.

Monsieur Jean PELLISSON demande quel pourcentage représente la participation versée à la MJCI par rapport à la recette fiscale perçue par la CC4R. Elodie BIGOT répond que actuellement le pourcentage est de environ 10%.

---

## Deuxième partie

### Budget prévisionnel 2014/2015

➔ **Budget 2013/2014**

- . ALI
  - . 168 places mercredi
  - . 180 ou 188 places vacances
  - . 3 sites
  - . Navette
- . Périscolaire
  - . 8 698 heures

<i>en €</i>	<b>Budget 2013/2014</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 009 503</b>
Vente de services	703 826
Subvention Communes	184 000
Prestations de services Communes	117 103
Autres	4 574
<b>Dépenses</b>	<b>1 154 332</b>
Achats	72 254
Services extérieurs	92 602
Navette	12 000
Personnel	851 399
Autres	126 077
<b>Résultat courant</b>	<b>-144 829</b>

Madame Elodie Bigot indique que le budget 2013-2014 présentera un déficit de 144 000 ” avant mise en place des mesures correctives.

Le premier scénario de base pour le budget prévisionnel 2014-2015 fait apparaître un besoin de financement complémentaire de 114 000” environ.

Le cabinet Conseil CALIA a tenté de apporter des préconisations tendant à présenter un budget prévisionnel 2014-2015 équilibré.

⇒ **Scenario de base 2014/2015 : - 115 k€**

- . Hypothèses
  - . 160 places mercredi sur 7 sites
  - . 135 places vacances sur 3 sites
  - . Navette les mercredis
- . **Le premier budget présenté par l'association était fortement déficitaire.**

*La colonne « Autre » représente la différence entre le budget global et la décomposition analytique, ce qui explique la valeur négative.*

en €	Scenario de base	MJC	ALI	Secteur jeune	Autre
<b>Recettes</b>	<b>1 102 923</b>	<b>354 508</b>	<b>467 188</b>	<b>22 006</b>	<b>259 221</b>
Vente de services	767 382	242 500	278 982	9 800	236 100
Subvention intercommunale	184 000		184 000		
Prestations de service Communes	117 103	117 103			
Autres	34 438	-5 095	4 206	12 206	23 121
<b>Dépenses</b>	<b>1 217 581</b>	<b>381 513</b>	<b>523 352</b>	<b>50 453</b>	<b>262 263</b>
Achats	87 639	3 000	74 390	2 850	7 399
Services extérieurs	99 105	50 700	13 400	10 000	25 005
Navette	16 000		16 000		0
Personnel	750 000	217 512	294 818	21 790	215 880
Autre	264 837	110 301	124 744	15 813	13 979
<b>Résultat</b>	<b>-114 658</b>	<b>-27 005</b>	<b>-56 164</b>	<b>-28 447</b>	<b>-3 042</b>
<i>Poids déficit</i>		<i>24%</i>	<i>49%</i>	<i>25%</i>	<i>3%</i>

⇒ **Scenario de base 2014/2015 : - 12 k€**

- . Sur la base du premier scenario, **des efforts importants ont été réalisés par l'association.**
- . En effet, **l'augmentation de la subvention intercommunale** a confirmé la place importante de la structure sur le territoire et a donc permis d'enclencher un travail approfondi de la part du CA de l'association.
- . **Le nouveau budget présenté est quasiment à l'équilibre.**
  - . Hypothèses
    - . Recettes
      - . Intégration de la majoration de la subvention de l'intercommunalité : + 50 k€
      - . Facturation des charges non prises en compte actuellement au périscolaire : + 52 k€
      - . Intégration d'une nouvelle tranche tarifaire pour l'accueil de loisirs (ALI) : + 10 k€
      - . Facturation des animateurs techniques au coût réel

➤ **Scenario de base 2014/2015 : - 12 k€**

- . Hypothèses
  - . Dépenses
    - . ALI
      - . 168 places d'accueil de loisirs les mercredis sur 5 sites
      - . 135 places durant les vacances sur 3 sites
      - . Un directeur multi-sites
      - . Navette pour les enfants
    - . Secteur jeunes
      - . Mise en place d'un diagnostic avant développement
      - . Un animateur pendant les vacances et actions ponctuelles
    - . Périscolaire
      - . Mise en place d'une facturation sur la base d'un coût à 19,50 €/heure
    - . MJC
      - . Arrêt des activités non rentables
    - . Fermeture du PIJ



Monsieur Florian MISSILLIER demande ce que c'est le PIJ. Il s'agit du Point d'Information Jeunesse. Ce lieu d'accueil s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans, scolarisés ou non. L'accès est libre et gratuit.

C'est un lieu d'écoute, de dialogues et d'échanges.

On y trouve de nombreuses informations et documentations sur les études, les métiers, l'emploi, les formations, la société et la vie pratique (citoyenneté, dangers d'internet...), le logement, la santé, les loisirs, les vacances...

Il peut apporter un soutien technique et pédagogique dans la réalisation de projets individuels ou collectifs.

La mission locale de Cluses assurait des permanences au sein du local du PIJ.

Il est précisé que la mission locale continuera d'assurer les permanences dans le local.

Madame Carole BUCZ demande quel est l'impact financier de la suppression du PIJ par rapport à la MJCI. Madame BUCZ et Monsieur REVUZ estimaient utile d'avoir un relais local pour les jeunes ne pouvant se déplacer facilement.

Elodie Bigot répond que sa fermeture était déjà envisagée avant le audit. Cela représente une économie de 14000" par an sur le budget de la MJCI. De plus, les services assurés par un PIJ reprennent des services assurés par d'autres types d'accueil localisés principalement à Cluses comme le Centre d'Information et d'Orientation, le Bureau Information Jeunesse et la



mission locale. La MJCI continuera à renseigner les jeunes en demande d'information dans la mesure du possible, afin de conserver un accueil.

Par ailleurs, il est aussi précisé que la population fréquentant principalement le PIJ n'était pas forcément la tranche d'âge initialement visée à savoir les 15-25 ans. En effet, des personnes en recherche d'emploi ou des foyers en cours d'installation sur le territoire utilisaient le poste informatique du PIJ. Est-il pertinent de garder une structure qui ne s'adresse plus au public initialement concerné ? il est nécessaire de faire évoluer ce type d'accueil.

Enfin, les élus du conseil avaient demandé à ce que des mesures marquant l'engagement de la MJCI dans cette démarche soient actées. Aujourd'hui, il apparaît plus important de sauvegarder l'accueil de loisirs plutôt que le PIJ.

Messieurs PITTET, GAVILLET et FOREL, rejoignent l'assemblée.

Monsieur FOREL reprend la présidence de la séance.

➤ **Scenario de base 2014/2015 : - 12 k€**

- Résultats
  - MJC : diminution de 30 k€ des dépenses
  - Subvention intercommunalité : hausse de 50 k€
  - Prestations commues : + 52 k€
- Le budget présenté peut être amené à évoluer lors du vote par le CA.

en €	Scenario de base	MJC	ALI	Secteur jeune	Périscolaire	TAP Réforme	Autres
<b>Recettes</b>	<b>1 216 736</b>	<b>353 655</b>	<b>506 835</b>	<b>24 729</b>	<b>228 690</b>	<b>87 432</b>	<b>15 395</b>
Vente de services	811 168	255 034	371 456	24 729	59 075	87 432	13 442
Subvention intercommunale	234 000	98 621	135 379				
Prestations de service Communes	169 615				169 615		
Autres	1 953						1 953
<b>Dépenses</b>	<b>1 228 653</b>	<b>353 849</b>	<b>525 517</b>	<b>48 942</b>	<b>201 161</b>	<b>79 750</b>	<b>19 434</b>
Achats	82 619	4 000	74 769	2 850			1 000
Services extérieurs	160 515	49 175	46 540	16 700	3 300	44 800	
Navette	16 000		16 000				
Personnel	722 672	222 670	291 124	16 045	165 000	21 463	6 370
Autre	246 847	78 004	97 084	13 347	32 861	13 487	12 064
<b>Résultat</b>	<b>-11 917</b>	<b>-194</b>	<b>-18 682</b>	<b>-24 213</b>	<b>27 529</b>	<b>7 682</b>	<b>-4 039</b>
<i>Poids déficit</i>		2%	157%	203%	-231%	-64%	34%

Juillet 2014

Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale

10

➤ **L'impact pour les Communes dès 2014/2015**

- Les contributions des Communes, sur la base d'un coût horaire fixé à 19,50 € serait le suivant :

	2012/2013			2014/2015		
	Heures	Montant	Coût horaire moyen	Heures	Montant	Ecart
GARDERIE LES CRY	604	8 984	14,87	604	11 778	2 794
MAIRIE PEILLONNEX	959	13 627	14,22	959	18 691	5 064
LE DAHUT	2 184	33 876	15,51	2 184	42 593	8 717
MAIRIE VIUZ	2 971	30 517	10,27	2 971	57 930	27 413
GARDERIE ST JEOIRE	35	497	14,20	35	683	186
MAIRIE MARCELLAZ	281	3 907	13,93	281	5 470	1 562
MAIRIE FILLINGES	1 031	16 710	16,21	1 031	20 098	3 388
LES SCUBIDOUS	474	6 605	13,93	474	9 248	2 643
LUDOTHEQUE	51	715	14,02	51	995	279
GARDERIE VILLE	53	826	15,52	53	1 038	212
ST JEAN DE THOLOME	56	839	14,97	56	1 092	253
<b>Total</b>	<b>8 698</b>	<b>117 103</b>	<b>14,33</b>	<b>8 698</b>	<b>169 615</b>	<b>52 512</b>

- Ce point devra être précisé au sein de chaque convention et tenir compte du profil des animateurs mis à disposition. Le calcul présenté est réalisé sur la base des heures connues de l'an dernier, elle n'intègre pas la réforme des rythmes scolaires.

Juillet 2014

Mission d'accompagnement à l'organisation financière et fonctionnelle de la MJC intercommunale

11

### ➔ La définition d'un budget prévisionnel équilibré

#### Hypothèses

##### Dépenses

- Maintien du secteur jeune, avec le retrait d'un projet (- 10 k€)
- Equilibre des activités culturelles (- 5 k€)

#### · Ces hypothèses permettent d'atteindre l'équilibre financier pour la saison 2014/2015.

- Le budget présenté peut être amené à évoluer lors du vote par le CA.

en €	Scenario prévisionnel	MJC	ALI	Secteur jeune	Périscolaire	TAP Réforme	Autres
<b>Recettes</b>	<b>1 216 736</b>	<b>353 655</b>	<b>506 835</b>	<b>24 729</b>	<b>228 690</b>	<b>87 432</b>	<b>15 395</b>
Vente de services	811 168	255 034	371 456	24 729	59 075	87 432	13 442
Subvention intercommunale	234 000	98 621	135 379				
Prestations de service Communes	169 615				169 615		
Autres	1 953						1 953
<b>Dépenses</b>	<b>1 213 653</b>	<b>353 849</b>	<b>525 517</b>	<b>38 942</b>	<b>201 161</b>	<b>79 750</b>	<b>14 434</b>
Achats	82 619	4 000	74 769	2 850	0		1 000
Services extérieurs	160 515	49 175	46 540	16 700	3 300	44 800	
Navette	16 000		16 000				
Personnel	722 672	222 670	291 124	16 045	165 000	21 463	6 370
Autre	231 847	78 004	97 084	3 347	32 861	13 487	7 064
<b>Résultat</b>	<b>3 083</b>	<b>-194</b>	<b>-18 682</b>	<b>-14 213</b>	<b>27 529</b>	<b>7 682</b>	<b>961</b>
<i>Poids déficit</i>		2%	157%	119%	-231%	-64%	-8%

## Troisième partie

### Préconisations

- **Le budget prévisionnel est équilibré, cependant l'association devra continuer ses efforts de gestion afin de pérenniser l'équilibre à long terme.**
  - . Recettes
    - . Réfléchir à la mise en place d'une facturation de la navette auprès des familles
    - . Revisiter le CEJ avec la CAF afin de bénéficier de recettes supplémentaires
    - . Engager des discussions avec la CAF pour bénéficier la prestation au titre d'un centre social
    - . Réfléchir à une participation financière à la fête de fin d'année
  - . Dépenses
    - . Ajuster l'offre d'accueil si le taux d'occupation est faible (<70%)
    - . Arrêter les activités non rentables en cours d'année (au bout de 2 mois)
    - . Recourir à des CEE en lieu et place des CDD
      - . Coût horaire CEE : 65 €/jour soit 6,5 €/heure.
      - . Coût horaire CDI : 12,83 €/heure à 16,73 €/heure.
    - . Remplacer les départs à la retraite par des CEE
      - . L'association doit mettre en œuvre des actions auprès des jeunes pour favoriser leurs engagements au sein de l'association (par exemple paiement du BAFA en contrepartie d'un emploi d'animateur durant 3 ans)
    - . Continuer de moderniser les outils informatiques de l'association pour alléger le travail du secrétariat

Monsieur Bernard CHAPUIS indique que les CEE seront payés 6,5" /heure et que le service sera facturé aux communes 19,5 " /heure. L'écart semble important.

E. Bigot précise qu'il n'y aura pas de que des CEE, mais aussi des CDI. La réduction des CDI se fera sur un mode de départ volontaire, aucun départ à la retraite n'était à prévoir. Par ailleurs, les CEE interviendraient principalement sur du temps de accueil de loisirs les mercredis et les vacances et pas nécessairement sur du temps périscolaire. Dans tous les cas, des échanges sur le projet pédagogique des communes et associations seront indispensables entre ces dernières et la MJCI.

Monsieur BOUDET demande s'il est possible de détailler le taux horaire des CDI. Madame Elodie BIGOT précise qu'il s'agit d'une moyenne ; Madame Christine CHAFFARD ajoute que la variation constatée au niveau des coût des agents dépend des diplômes et qualifications de ces derniers (brevets d'état, BAFA, etc.).

- ⇒ **Le budget prévisionnel est équilibré, cependant l'association devra continuer ses efforts de gestion afin de pérenniser l'équilibre à long terme.**
  - . Dépenses
    - . Définir précisément la tâche du directeur multi-sites et des animateurs référents
      - . Cela permettra aussi de limiter les heures supplémentaires
    - . Fête de fin d'année : travailler avec les communes pour bénéficier d'une structure et du matériel à titre gratuit
    - . Arrêter de salariés les intervenants externes (maintien du statut auto-preneur)
  - . Stratégique
    - . Redéfinir la convention avec l'intercommunalité afin de fixer des objectifs précis et l'offre de service
    - . Redéfinir les contrats avec les communes
      - . La posture actuelle de l'association est d'apporter une réponse positive à chaque Commune. Or cela a des impacts qui peuvent être négatifs pour la structure.
      - . Il est important que l'association calcule les impacts financiers d'une hausse des volumes et estime les impacts organisationnels.
    - . Définir les modalités d'apurement de la dette financière
    - . Mettre en place un comité de gestion pour suivre le budget de l'association régulièrement afin d'éviter tout dépassement
    - . Sécuriser les dépenses en interne et fixer des enveloppes budgétaires (responsabiliser le directeur multi-sites sur la gestion financière)

Laëtitia SOL  
Pierre-Vincent GUERET  
Equipe Economie Sociale  
[lsol@caliaconseil.fr](mailto:lsol@caliaconseil.fr)  
06 30 28 64 98  
[pygueret@caliaconseil.fr](mailto:pygueret@caliaconseil.fr)

Un certain nombre de mesures ont été actées lors du Conseil d'Administration de la MJC le 1<sup>er</sup> juillet dernier ce qui a abouti à la présentation d'un budget prévisionnel 2014-2015 en équilibre.

## PROPOSITION DE TARIFS ALI 2014-2015

	Q F	Matin		Repas		Après midi		Journée	
Tranche 1	0 - 800	2,50 € *	1,60 € **	4,00 €	4,50 €	2,50 €	2,90 €	9,00 €	9,00 €
Tranche 2	801-1000	5,50 €	4,00 €	4,00 €	4,50 €	5,50 €	7,00 €	15,00 €	15,50 €
Tranche 3	1001-1200	8,00 €	5,80 €	4,00 €	4,50 €	8,00 €	10,20 €	20,00 €	20,50 €
Tranche 4	1201-1800	10,00 €	7,20 €	4,00 €	4,50 €	10,00 €	12,80 €	24,00 €	24,50 €
Tranche 5	1801-3000	12,00 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	12,00 €	15,70 €	28,00 €	29,00 €
Tranche 6	3001-7000	14,00 €	10,30 €	4,00 €	4,50 €	14,00 €	18,20 €	32,00 €	33,00 €
Tranche 7	7001 et +		11,90 €		4,50 €		21,10 €		37,50 €

\* Tarif actuel,

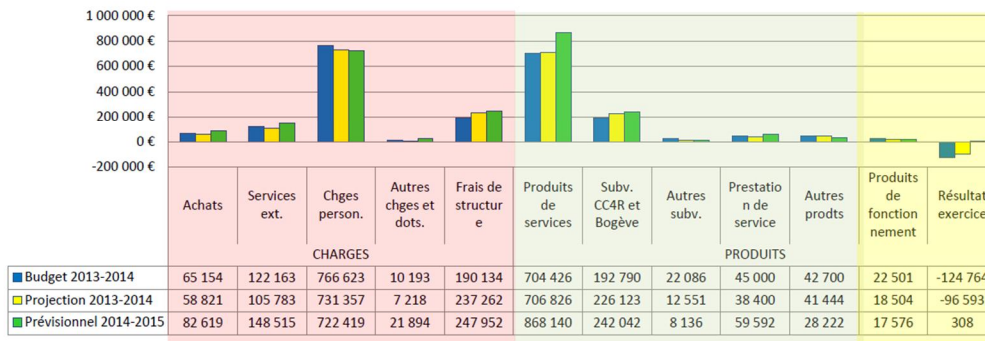
\*\* Tarif 2014-2015

- Mercredi matin = 36% d'une journée

- Mercredi après-midi = 64% d'une journée

Monsieur MILESI se penche sur le montant des tarifs 2014 - 2015 de l'accueil de loisirs. Il est précisé que ceux-ci subiront une légère augmentation.

## Budget global



Monsieur Daniel REVUZ s'interroge sur l'organisation des activités de loisirs pour les adultes.

Madame Elodie BIGOT informe les membres du conseil que la MJCI ne développera aucune activité nouvelle à la rentrée. De plus, toute activité présentant un taux de fréquentation trop faible sera susceptible d'être supprimée. Les tarifs resteront identiques.

Monsieur FOREL rappelle que nous ne sommes pas gestionnaires de la MJCI, ainsi il n'est pas du ressort de la CC4R d'établir son fonctionnement sans quoi notre intervention pourrait apparaître à de la gestion de fait. Cependant, en tant que principal financeur, la CC4R pourrait demander un audit. Il revient aux bénévoles et salariés de la MJCI de continuer à gérer au mieux le service ; service que nous ne serions pas en mesure de mener en interne.

Monsieur FOREL exprime également sa satisfaction ainsi que celle de ses collègues à constater que les membres du bureau de la MJCI sont des interlocuteurs ouverts, motivés et enclins à rétablir l'équilibre budgétaire de leur association, ce qui est démontré par la présentation d'un budget 2014-2015 en équilibre.

Monsieur FOREL indique que la subvention pour l'année 2015 sera de 234 000 €, ce qui est une anticipation sur le DOB, en vue de l'établissement du budget 2015 de la CC4R. La subvention représentera ainsi environ 19 à 20% des recettes de la structure. D'après le cabinet, la contribution moyenne des collectivités à ce type d'organisme est de l'ordre de 30%.

Monsieur FOREL indique qu'il s'agit à court terme d'arriver à un budget équilibré afin de ne pas limiter le déficit cumulé. Cependant, il appartiendra à la MJCI et à la CC4R de trouver une

solution soit pour redonner à la MJCI la capacité de générer des fonds propres et ainsi absorber le déficit cumulé soit en envisageant une participation supplémentaire de la CC4R.

De plus il sera important de suivre de près l'exécution budgétaire, afin que le budget réalisé soit en concordance avec le budget prévisionnel voté.

Monsieur FOREL rappelle, de surcroît, l'investissement important des bénévoles tout au long de cette étude. Madame Chaffard précise que la participation apportée à la MJCI dès 2015, autrement dit 234 000" représentera précisément 13% des recettes fiscales de la CC4R.

Jean Pellisson demande ce que comprend la colonne MJC à l'intérieur de laquelle sont imputés les 98 000" de subvention de la CC4R. Madame Elodie BIGOT répond qu'il s'agit des activités de loisirs adultes et enfants.

Monsieur Jean PELLISSON souligne qu'ainsi sont subventionnées un grand nombre d'activités pour adultes et qu'il conviendra peut être de s'interroger sur l'intérêt de financer ce secteur d'activités.

Monsieur FOREL rappelle qu'une convention d'objectifs a été signée avec la MJCI et que celle-ci court jusqu'en décembre 2016. Pour le moment, les activités pour adulte sont prises en compte. Ces éléments seront à reconsidérer en fonction du retour d'expérience et de la volonté de financement des élus, par exemple avec un ciblage sur les activités pour l'enfance.

Monsieur PITTET précise que l'audit a confirmé que le déficit n'était dû à aucune mauvaise gestion intentionnelle de la part de la structure.

Monsieur FOREL clôt le débat, en précisant que ce point sera ré abordé dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

## **6/ Transfert de la compétence globale « Déchets » à la Communauté de Communes**

Lors de la séance du conseil communautaire du 17 février 2014, les conseillers communautaires ont délibéré en faveur de la prise de la compétence globale « collecte, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés, et mise en place et la gestion d'un réseau de déchèteries ».

Dans le cadre d'une procédure de transfert de compétences, il est prévu que les communes membres de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, en application de l'article L 5211-17 du CGCT, statuent sur cette proposition dans les 3 mois qui suivent la notification à tous les maires de la CC4R par lettre recommandée avec accusé de réception de ladite délibération du conseil communautaire.

Aussi, la délibération du conseil communautaire du 17 février 2014 a été expédiée par courrier recommandé avec accusé de réception le 18 mars 2014. Le courrier a été notifié à 10 communes le 19 mars 2014 et à une commune le 20 mars 2014.



Les 11 communes ont inscrit la question du transfert de la compétence à l'ordre du jour de leurs conseils municipaux, et ce dans les délais impartis :

- Faucigny : 20 mai 2014, POUR
- Fillinges : 20 mai 2014, POUR
- La Tour : 05 juin 2014, POUR
- Marcellaz-en-Faucigny : 22 mai 2014, POUR
- Mégevette : 05 juin 2014, CONTRE
- Onnion : 11 juin 2014, POUR
- Peillonex : 02 juin 2014, POUR
- Saint Jean de Tholome : 19 mai 2014, POUR
- Saint Jeoire-en-Faucigny : 12 juin 2014, POUR
- Ville-en-Sallaz : 02 juin 2014, POUR
- Viuz-en-Sallaz : 21 mai 2014, POUR

Monsieur FOREL remercie l'ensemble des Conseils Municipaux de s'être emparé du sujet.

La règle de la majorité qualifiée, s'appliquant dans le cadre d'une procédure de transfert de compétences, est atteinte. La CC4R sera ainsi officiellement compétente sur la thématique « Déchets » globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les statuts de la CC4R seront, par voie de conséquence, modifiés par arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral actant la modification des statuts a été reçu ce jour par les services des mairies et de la CC4R.

- ✓ Détermination d'un plan d'action (groupe de travail : composition et missions, planning)

Bien que la prise de compétence ne soit effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et que les communes restent par conséquent compétentes jusqu'à cette date, un travail important est à mener en amont de la mise en œuvre de ces services par la CC4R.

Un certain nombre de décisions nécessitent d'être actées par le Conseil Communautaire de la CC4R afin d'assurer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la mise en œuvre effective de cette compétence:

- Relancer la procédure de marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif,
- Instituer un mode de financement pour le service, par la REOM ou la TEOM.

Le planning ci-dessous vient préciser les étapes de décision concernant le mode de financement :



**Etat des lieux des marchés de collecte des ordures ménagères et des marchés de collecte sélective des communes de la CC4R**

	Ordures ménagères	Tri sélectif
Groupement de commande constitué en 2013, regroupant 8 communes	Prestataire : COVED Marché contracté le 01/01/14 pour une durée d'un an non renouvelable	Prestataire : Trigenium Marché contracté le 01/01/14 pour une durée d'un an, renouvelable une fois
Fillinges	Prestataire : ORTEC Marché renouvelé le 01/11/13 pour une durée d'un an (dernière année de renouvellement) Possibilité d'un avenant pour prolongement jusqu'au 31/12/14	Collecte sélective assurée par le SIDEFAGE, dans le cadre de l'adhésion au syndicat
Saint Jeoire-en-Faucigny	Prestataire : COVED Marché contracté le 01/01/11 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois (→ fin 2013) Continuité de service assurée par la COVED en 2014, sans renouvellement de marché	Prestataire : COVED Marché contracté le 01/01/11 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois (→ fin 2013) Continuité de service assurée par la COVED en 2014, sans renouvellement de marché
Viuz-en-Sallaz	Prestataire : COVED Marché arrivé à expiration en 2013 Continuité de service assurée par la COVED fin 2013 et en 2014, sans renouvellement de marché	Prestataire : COVED Marché arrivé à expiration en 2013 Continuité de service assurée par la COVED fin 2013 et en 2014, sans renouvellement de marché

Considérant les échéances des marchés mentionnées dans le tableau ci-dessus, il apparaît nécessaire que la Communauté de Communes relance un nouveau marché de collecte des ordures ménagères et sélective avant la fin de l'année 2014, afin d'assurer la continuité du service sur l'ensemble du territoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au vue des estimations établies pour le coût des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif, et au vue des seuils de marchés publics (article 26 du Code des Marchés Publics), il est proposé la passation d'un marché selon la procédure d'un appel d'offres ouvert composé de plusieurs lots.

Un planning prévisionnel vous est proposé ci-dessous :

		2014												2015																	
		J				A				S				O				N				D				J					
		26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3
marché alloti collecte OM / tri sélectif	travail préparatoire et rédaction DCE	■																													
	publication avis appel public concurrence et DCE - 12/08/14							■																							
	date limite de remise des offres - 03/10/2014																														
	CAO ouverture plis - 06/10/2014																														
	régularisation candidatures																														
	analyse technique des candidatures																														
	CAO examen des candidatures (avec élimination candidatures non recevables ou incomplètes) - 17/10/2014																														
	analyse technique des offres																														
	CAO examen des offres des candidats retenus (avec élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables) - 06/11/2014																														
	analyse technique pour le classement des offres																														
	CAO classement des offres non éliminées et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse - 14/11/2014																														
	preuve de régularité fiscale et sociale par le candidat																														
	mise au point éventuelle du marché																														
	attribution du marché																														
	informations aux candidats dont offres non retenues (départ du délai de suspension)																														
	rapport de présentation (selon art 79) à finaliser																														
	Délibération autorisant la signature du marché - 08/12/2014																														
	transmission au contrôle de légalité																														
Signature du marché avec le candidat dont offre retenue - 12/12/2014																															
envoi de l'ordre de service / commencement d'exécution																															

Le avis d'appel public à la concurrence ainsi que le dossier de consultation des entreprises devront être publiés le 12 août au plus tard afin d'assurer le bon déroulement des étapes suivantes.

Le dossier de consultation des entreprises va être constitué au cours du mois de juillet. Le groupe de travail Déchets, lors de la 1<sup>ère</sup> réunion programmée le 09 juillet 2014, sera amené à se positionner sur plusieurs éléments relatifs à l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises et notamment du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les candidats seront invités à remettre leur offre au maximum pour le 03 octobre 2014. La commission d'appel d'offre, dûment convoquée sera ensuite réunie pour l'examen des candidatures, l'examen des offres, le classement des offres et le choix de l'offre la plus avantageuse.

Le groupe de travail Déchets pourra éventuellement être associé à ces étapes, sur proposition des membres de la CAO.

Le marché ne sera signé avec le candidat retenu qu'après nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité de ses membres Le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler d'une année supplémentaire le marché pour la gestion des deux déchèteries afin de concentrer les réflexions sur, d'une part le marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif et d'autre part le mode de financement de ce service.

Le marché pour la gestion de la déchèterie serait ainsi relancé au cours de l'année 2015.

Enfin, dès cet automne, et en fonction de la position du conseil municipal de St-Jeoire sur le projet de réalisation d'une Zone d'activités / déchèterie sur le territoire de leur commune, il conviendra d'engager les réflexions et acter les décisions quant à la construction d'un nouveau site de déchèterie.

✓ Convention de prestation de service de Eric GIL par le SIVOM Cluses

Les délais impartis étant extrêmement limités en ce qui concerne le travail préparatoire et la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, il est proposé un conventionnement avec le SIVOM de Cluses, pour la réalisation d'une prestation d'un de leurs agents, Monsieur Eric GIL, technicien déchets. De plus, Monsieur GIL connaît particulièrement bien le fonctionnement du territoire de la Communauté de Communes en termes de collecte pour avoir été un acteur actif du groupe de travail technique mis en place pour la constitution des marchés en groupement de commande en 2013.

Le rôle de Monsieur Gil sera d'accompagner les services de la CC4R dans la démarche globale de mise en place de la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, et ce jusqu'à signature du marché avec le candidat retenu. Il accompagnera également les services de la CC4R pour le suivi de la bonne mise en place du service. Dans un premier temps, il sera chargé de la rédaction complète du DCE, en vue d'une publication par les services de la CC4R des pièces du marché le 12 août 2014.

Une convention de prestation de service permettra de définir les conditions techniques et financières d'intervention de la mission d'assistance de la C.C.4.R. dans la passation de son prochain marché de collecte des OM et tri sur son territoire de compétence, entre le 2 juillet et le 31 décembre 2014.

La mission comprend notamment :

- Les suivis de terrains et recueils d'informations préalables à la rédaction des pièces du D.C.E.
- La rédaction des différentes pièces du D.C.E.
- Les réponses aux questions des candidats lors de la consultation.
- L'analyse des offres.

- La participation aux réunions du groupe technique de la C.C.4.R. et les CAOs.
- L'éventuelle mise au point du marché.
- La réunion de lancement des prestations.

L'intervention devra être compatible avec le retro-planning établi par la C.C.4.R. et notamment l'établissement des pièces définitives du marché au 12 août 2014.

L'assistance, pour être efficace, nécessitera néanmoins une collaboration étroite avec les représentants techniques et élus de la C.C.4.R. notamment pour ce qui est de la validation des pièces du D.C.E.

Le volume horaire de cette assistance a été estimé à 130 heures.

Le coût horaire serait de l'ordre de 20,5 " soit un total de 2 665" .

Madame CHAFFARD précise que le volume horaire sera plus aisé à respecter si les communes, élus et personnels techniques, sont collaboratifs, et ce notamment sur les 3 communes qui n'ont pas été diagnostiquées l'an passé dans le cadre du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité de ses membres le Président à signer la future convention de prestation de service avec le SIVOM de Cluses, selon les conditions établies dans l'accord de principe.

## **7/ Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs**

Du fait du recrutement d'une instructrice titulaire du grade d'adjoint administratif alors que nous avons ouvert le poste sur un grade de technicien, il est proposé au conseil communautaire de modifier le poste d'instructeur de technicien (catégorie B et filière technique) en un poste d'adjoint administratif (catégorie C et filière administratif).

Monsieur FOREL précise qu'il s'agit de Nadège LEROUX, qui arrive du Département du Rhône, et qui devrait apporter de nouvelles compétences à l'équipe d'instructeurs en place. En effet, cette personne travaille actuellement sur la commune supportant l'aéroport de Lyon St Exupéry et a ainsi eu l'habitude de construire des dossiers présentant une complexité administrative.

Par ailleurs, le Centre de Gestion de la Haute-Savoie demande à ce que la liste des emplois ouverts et non pourvus de la Communauté de Communes soit mise à jour. Les postes ouverts, non pourvus et ne faisant pas l'objet d'une procédure tendant à recruter un agent doivent être supprimés. Il en est le cas pour le poste d'instructeur / contrôle de conformité qui

ne pas vocation à être pourvu au regard de l'absence de compétence de la CC4R dans la poursuite des contrôle de conformité des autorisations du droit des sols.

Monsieur FOREL précise qu'il ne s'agit pas en tant que tel d'une compétence. Cette suppression de poste est une formalité. S'il est souhaité que ce poste soit occupé et qu'un service soit mise en place au niveau de l'intercommunalité, le poste pourra être rouvert au tableau des effectifs en temps voulu.

Madame Marie-Laure DOMINGUES indique que l'absence de contrôle de conformité est un véritable problème, notamment pour une commune comme Onnion qui a un Plan de Prévention des Risques.

Monsieur Florian MISSILLIER demande en quoi consisterait le rôle d'un agent assurant des contrôles de conformités. Il lui est répondu qu'il s'agit de contrôler la construction en lien avec les dossiers préalablement instruits.

Monsieur Daniel REVUZ précise que sans que cela concerne tous les dossiers, les instructeurs pourraient intervenir sur les dossiers où il y a des contentieux.

Monsieur FOREL entend la requête de Monsieur REVUZ mais répond que cela nécessite le redimensionnement du service, et une réflexion organisationnelle globale.

Monsieur Florian MISSILLIER demande s'il n'y a pas eu de candidatures provenant de personnes déjà installées sur le territoire pour le poste d'instructeur. Monsieur FOREL répond que les recrutements sont réalisés dans la logique de publication des offres et en fonction des compétences recherchées pour le service. Les candidats pour ce poste provenant du territoire présentaient des compétences et expériences moindres que la personne qui a été retenue.

Enfin, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 2 juillet 2014, il apparaît que Madame Carole BOUCHARDY peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe à adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe. Pour cela, il convient de modifier le poste que Madame BOUCHARDY occupe en poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

<b>GRADE INITIAL</b>	<b>POSTE</b>	<b>POSITION</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>MODIFICATION NOUVEAU GRADE</b>
--------------------------	--------------	-----------------	--------------------	---

<b>Technicien Catégorie B / Filière technique</b>	<b>Instructeur</b>	<b>POURVU</b>	<b>Modification</b>	<b>Adjoint administratif Catégorie C / Filière administrative</b>
<b>Technicien Catégorie B / Filière technique</b>	<b>Instruction + contrôle de conformité</b>	<b>VACANT</b>	<b>Suppression</b>	<b>Néant</b>
<b>Adjoint administratif 1ère classe</b>	<b>Instruction</b>	<b>POURVU</b>	<b>Modification</b>	<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>

Ce tableau des effectifs modifié est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Demande de description de un point supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil**

Monsieur FOREL introduit son propos avant de soumettre la description de ce point à l'ordre du jour du conseil pour délibération.

Il a été évoqué précédemment les difficultés de la CC4R à abonder le budget de la MJCI sur sa section de fonctionnement. Cependant, la CC4R dispose de ressources importantes en section d'investissement. Monsieur FOREL a été informé par la MJCI de l'utilisation du minibus de la structure du fait de son état vétuste. Ainsi il relaie la demande de financement de l'achat d'un nouveau bus par la MJCI, qui ne peut pas être pris en charge par le budget de l'association. La CC4R serait en capacité de financer cet investissement, sans mettre en péril le budget intercommunal.

Monsieur Daniel TOLETTI s'interroge sur le coût d'un tel investissement. Monsieur Bernard CHATEL, d'après ses premières recherches, indique que le coût estimé d'un bus 9 places (limite permis B) est compris entre 25 000 et 30 000 " hors taxes.



Madame Isabelle ALIX demande si le véhicule pourra servir à d'autres associations. Il est répondu que le bus sera principalement mis à disposition de la MJCI mais que des demandes de prêt formulées auprès de la MJCI pour des utilisations à la marge seront possibles.

Monsieur FOREL demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1 (Jean PELLISSON).

Le point est ajouté pour être soumis au vote du conseil communautaire.

Monsieur FOREL demande à ce qu'il soit fixé un budget maximum de 30 000 " HT.

Monsieur BERTHIER demande si la MJCI ne pourrait pas contracter un emprunt pour faire cette acquisition. Monsieur FOREL répond qu'à ce jour, la MJCI n'a pas la capacité de remboursement nécessaire.

Monsieur PITTET précise qu'il s'agit de transporter les enfants de notre territoire.

Madame CHAFFARD précise que ce coût d'investissement représente 1% du budget d'investissement de 3,5 millions d'euros, et que cela serait encore une fois l'occasion d'afficher le soutien de la CC4R à la MJCI et accessoirement d'apposer le logo de la CC4R sur le minibus.

Après en avoir délibéré,

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3 (J. Pellisson, ML Domingues et Yvon Berthier)

le conseil communautaire accepte cette acquisition pour une valeur maximum de 30 000" HT dans le but de mettre le minibus à disposition de la MJCI/

## **8/ Questions diverses**

- ✓ Courrier adressé au Syndicat Mixte de Transport des 4 Communautés de Communes par les Communes de St-Jeoire, Onnion et Mégevette.

Monsieur FOREL présente un courrier transmis par les communes précitées au Syndicat Mixte de transport faisant des difficultés rencontrées par une cinquantaine d'élèves se rendant au collège privé de Bellevaux. En effet, le Conseil Général de

Haute-Savoie n'avait pas établi de service de transport scolaire entre les communes de St-Jeoire-Onnion-Mégevette et Bellevaux car il n'en était nullement obligé du fait qu'il s'agit de cheminer les enfants vers un établissement privé. La demande a été entendue par le SM4CC, Monsieur Forel son est fait le porte-parole. Lorsque le SM4CC aura pleinement la compétence, la mise en place de cette liaison pourra être placée à l'étude.

Monsieur PITTET précise que ce service ne sera pas subventionné par le CG74, car ne répondant pas à la carte scolaire. Ce service, s'il est mis en place, sera entièrement financé par le syndicat, et éventuellement par la CC4R.

Monsieur FOREL indique que la demande est légitime, mais précise que le coût du transport scolaire et urbain est très important. Ceci devra donc être étudié finement.

M. MEYNET-CORDONNIER précise que le directeur du collège de Bellevaux a mis en place une navette de 8 places. Cependant, comme désormais 56 enfants sont concernés, cela nécessite un nombre de allers retours important, entraînant ainsi un départ très matinal pour certains élèves et ce pour un trajet relativement court.

Monsieur FOREL indique que la demande a été entendue mais que cela semble compromis pour l'année scolaire à venir.

Monsieur PITTET indique que le collège de St Jeoire connaît une chute de effectif, et que cette question est à prendre avec davantage de recul. La mise en place d'une ligne de transport financée par les impôts locaux pour desservir un établissement privé pose question. Monsieur PITTET demande s'il appartient à la collectivité de financer ce libre choix des parents de scolariser leurs enfants dans un établissement privé.

Monsieur FOREL informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu le 20 juin dernier entre les services de la CC4R et ceux du Conseil Général au sujet du projet des boucles mutli-usages à inscrire au PDIPR, et notamment de la boucle n°1 dont le dossier de inscription a été déposé au Conseil Général en décembre 2013.

Madame Chaffard précise que lors de cette réunion ont été présentées les évolutions de la politique de randonnée du Conseil Général, et notamment l'établissement d'une nouvelle classification des sentiers en 3 niveaux d'intérêt. Le dossier de inscription est en cours de instruction. Il doit être présenté en comité technique en septembre 2014, et la boucle 1 devrait bénéficier d'une inscription en intérêt départemental de niveau 2. Les travaux de la boucle 1 pourraient être menés dans l'année à venir, avec des aides financières du Conseil Général restant importante en niveau 2.

Madame Chaffard précise également que la politique de randonnée passe sous l'égide du service tourisme . et non plus environnement-, avec pour Vice-président Monsieur Peillex, à la rentrée 2014.

Monsieur PITTET ajoute qu'il a représenté la CC4R et la commune de St Jeoire lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Maison de l'Économie et du Développement le 1<sup>er</sup> juillet dernier. La Commune de Saint-Jeoire annonce qu'une réflexion est en cours afin de céder, à la CC4R, les parts qu'elle détient au sein de la MED.

Monsieur Florian MISSILLIER demande si dans le cadre des projets des nouvelles déchetteries, les artisans pourront déverser leur chargement directement dans les bennes depuis le haut de quai. Il précise que c'est une dimension terre à terre à prendre en compte. Monsieur Bruno FOREL informe l'assemblée que ces réflexions seront menées au sein du groupe de travail relatif aux Déchets / Ordures ménagères et que toutes les propositions seront étudiées.

Monsieur FOREL ne souhaite pas clôturer la séance sans remercier sincèrement Madame Elodie BIGOT pour son travail à la CC4R pendant les 3 années passées et plus particulièrement pendant l'intérim du Directeur Général des Services qu'elle a assurée pendant ces 6 derniers mois. En effet, Madame BIGOT quitte la CC4R pour assumer de nouvelles fonctions, dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, au sein de la Communauté d'Agglomération « Annemasse Agglo . Les Voirons ». Au nom du Conseil Communautaire, elle est remerciée chaleureusement pour son travail et son implication.

✓ Point sur les réunions passées

- Mercredi 11 juin 2014 . Bureau du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées
- Vendredi 13 juin 2014 . Comité Syndical du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
- Lundi 16 juin 2014 . Bureau du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
- Mardi 17 juin 2014 . Bureau exécutif de la CC4R
- Mercredi 18 juin 2014 - Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées
- Mercredi 25 juin 2014 . Comité d'installation du Syndicat mixte de l'hôpital Annemasse Bonneville
- Jeudi 26 juin 2014 . Comité technique ENS
- Vendredi 27 juin 2014 . Réunion sur les 2 contrats corridors du territoire
- Lundi 30 juin 2014 - Restitution de l'audit de la MJCI
- Lundi 30 juin 2014 - Bureau exécutif de la CC4R

- ✓ Point sur les réunions à venir
  - Mardi 08 juillet 2014 . Bureau exécutif de la CC4R à 18h à Fillinges
  - Mercredi 09 juillet 2014 . Visite du territoire organisée par le Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées
  - Mercredi 09 juillet 2014 . Comité de pilotage du CDDRA à 8h30 à Annemasse
  - Mercredi 09 juillet 2014 . Groupe de travail sur le financement de la compétence *Déchets* à 18h30 à Marcellaz
  - Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 . Bureau exécutif à 18h à Fillinges
  - Lundi 08 septembre 2014 . Entretien de Monsieur le Sous-Préfet avec le Conseil Communautaire à 18h à Marcellaz
  - Lundi 08 septembre 2014 . Conseil Communautaire à 19h à Marcellaz
  - Mardi 09 septembre 2014 - Groupe de travail sur le financement de la compétence *Déchets* à 18h30 à Marcellaz